PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Joachim siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 à 20h par voie de vidéoconférence.

Sont présents à cette conférence téléphonique :

M. Marc Dubeau, Maire M. Bruno Guilbault, Conseiller Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère M. Mario Godbout, Conseiller Mme Lucie Racine, Conseillère M. Lawrence Cassista, Conseiller

Est absent:

M. Luc Bergeron, Conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assistent également à la séance, par vidéoconférence : Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE

1.1. Séance du conseil adaptée à la situation du Covid-19.

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

4. TRÉSORERIE

- 4.1. Comptes.
- **4.2.** Demande d'aide financière-Âge d'or.
- **4.3.** Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2019.
- **4.4.** Règlement no 421-2020 modifiant le règlement no419-2020 afin d'appliquer un taux d'intérêt de 0% aux taxes foncières et taxes spéciales, les compensations municipales, les droits sur les mutations immobilières et droits supplétifs impayés en 2020.
- **4.5.** Régularisation de taxes pour une propriété.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. Contrat d'entretien horticole 2020.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Règlement no 420-2020 concernant les animaux domestiques et les chiens.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1. Contrat pour l'achat de pièces pour l'ajout d'une borne-fontaine (avenue. Royale).

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. Mandat-Bilan de l'eau 2019.

9. URBANISME

9.1. Demande d'approbation PIIA.

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 10.1. Départ de la directrice générale et nomination par intérim.
- 10.2. Accès à un internet haute vitesse.
- 10.3. Hydro-Canyon-Remplacement d'un administrateur.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

059-20200504

1.1 SÉANCE DU CONSEIL ADAPTÉ À LA SITUATION DU COVID-19

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

Considérant l'arrêté 2020-028 de la ministre de la Santé et des Services sociaux vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales;

Considérant que toute réunion séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'accepter que la présence soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Adoptée

060-20200504

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

061-20200504

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter le procèsverbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

4. TRÉSORERIE

062-20200504

4.1. COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 4 mai 2020;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

063-20200504

4.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-ÂGE D'OR

Considérant que le Club social du troisième âge des Pionniers de Saint-Joachim sollicite l'appui financier de la municipalité afin de continuer de donner à ses membres des activités intéressantes et variées tout au long de l'année;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser une contribution financière de 300\$ pour l'année 2020 afin de permettre l'organisation d'activités intéressantes et diversifiées.

Adoptée

DÉPÔT-RAPPORT FINANCIER ET VÉRIFICATEUR EXTERNE 2019

4.3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2019

Le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, sont déposés devant le conseil municipal. M. Pierre Racine, CPA auditeur, CA présentera les rapports au maire et aux conseillers lorsque les rencontres seront de nouveau possible à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Joachim. Toutefois, la directrice générale et secrétaire-trésorière a présenté le rapport financier au conseil le 4 mai 2020 à 18h30 et a répondu aux questions.

064-20200504

4.4. RÈGLEMENT Nº 421-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT Nº419-2020 AFIN D'APPLIQUER UN TAUX D'INTÉRÊT DE 0% AUX TAXES FONCIÈRES ET TAXES SPÉCIALES, LES COMPENSATIONS MUNICIPALES, LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES ET DROITS SUPPLÉTIFS IMPAYÉS EN 2020

Considérant que le règlement o419-2020 imposant les taux de taxes, taxes spéciales et compensations municipales pour l'exercice financier 2020 prévoit que les arrérages de taxes seront assujettis à une pénalité de 15% l'an à compter du 31e jour qui suit le moment où ils deviennent exigibles;

Considérant la situation qui sévit actuellement dans le monde entier en ce qui a trait à la pandémie du covid-19 et les besoins financiers particuliers aux citoyens de notre municipalité;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim a adopté séance tenante la résolution 049-20200406 portant sur les mesures d'allègement fiscal pour les citoyens;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter le règlement n°421-2020 modifiant le règlement n°419-2020 afin d'appliquer un taux d'intérêt de 0% aux taxes foncières et taxes spéciales, les compensations municipales, les droits sur les mutations immobilières et droits supplétifs impayés en 2020.

Adoptée

065-20200504

4.5. RÉGULARISATION DES TAXES POUR UNE PROPRIÉTÉ

Considérant qu'une erreur de taxation à la propriété ayant la désignation cadastrale 3 814 529 a été portée à notre attention dernièrement;

Considérant que le délai de prescription applicable à une forme de répétition de l'indu est de trois (3) ans;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un crédit pour les trois (3) dernières années, soit 2018-2019-2020, d'un montant de 9 328,99\$ pour la propriété ayant la désignation cadastrale 3 814 529 afin de régulariser une erreur dans le dossier de taxation.

Adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

066-20200504

5.1. CONTRAT D'ENTRETIEN HORTICOLE 2020

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'octroyer un contrat à Paysagiste Les jardins d'Olivier au montant de 4 743,82\$ outre les taxes, selon les termes et conditions présentés à la soumission datée du 23 avril 2020.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

067-20200504

6.1. RÈGLEMENT N°420-2020 CONCERNANT LES ANIMAUX DOMESTIQUES ET LES CHIENS

Considérant que le décret #1162-2019 concernant le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens a été adopté le 20 novembre 2019 par le gouvernement du Québec et est entré en vigueur le 3 mars 2020;

Considérant que le règlement de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens prévoit que l'application soit réalisée par les municipalités;

Considérant qu'il y a lieu de revoir la règlementation actuellement en vigueur afin de s'adapter à celle mise en place par le gouvernement du Québec;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'adopter le règlement n°420-2020 concernant les animaux domestiques et les chiens.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

068-20200504

7.1. CONTRAT POUR L'ACHAT DE PIÈCES POUR L'AJOUT D'UNE BORNE-FONTAINE (AVENUE ROYALE)

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser l'achat des pièces nécessaires pour l'ajout d'une borne-fontaine à implanter sur l'avenue Royale au coût de 7 283,45\$ outre les taxes tel que préciser dans la soumission préparée par l'entreprise Huot en date du 13 mars 2020.

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

069-20200504

8.1. MANDAT-BILAN DE L'EAU 2019

Considérant que le bilan de l'eau 2019 doit être préparé et déposé avant le 1er septembre 2020;

Considérant que les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire la production annuelle du bilan annuel;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'octroyer un mandat à la firme CIMA+ au tarif forfaitaire de 2 300\$ tel que présenté à l'offre de services noQP-19130 en date du 28 avril 2020 afin de préparer et déposer le bilan de l'eau 2018 avant le 1er septembre 2020.

Adoptée

9. URBANISME

9.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA

070-20200504

9.1.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-130, AVENUE ROYALE

Considérant que les propriétaires souhaitent procéder à des travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 130, avenue Royale ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et inventoriée au patrimoine bâti de la MRC;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Remplacer le revêtement de bardeau de cèdre des lucarnes du mur arrière par du nouveau bardeau de cèdre;
- Repeindre le mur arrière et est de la résidence en blanc et rouge (comme c'est le cas actuellement);
- Repeindre le cabanon en blanc et rouge (comme c'est le cas actuellement);
- Étendre du gravier dans l'entrée et la côte menant à la terre, sans modifier la dimension, la forme et le niveau.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les objectifs, visant à préserver les caractéristiques architecturales du bâtiment et que les critères relatifs aux matériaux et aux couleurs, sont respectés;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'<u>autoriser</u> la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment principal et accessoire sis au 130, avenue Royale.

Adoptée

071-20200504

9.1.2.DEMANDE D'APPROBATION PIIA-387-CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux d'addition d'une composante extérieure du bâtiment principal sis au 387, chemin du Cap-Tourmente ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et située dans un îlot déstructuré;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Construction d'un patio en cour arrière attenant à la résidence;
- Patio de forme irrégulière ayant une profondeur variant entre 2m et 3,5m et une largeur variant entre 3,9m et 5,5m;
- Le sol du patio sera en dalles de béton;
- Patio muni d'une clôture d'intimité en planches de bois traité d'une hauteur variant entre 1,5m et 2m.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'<u>autoriser</u> la demande de permis qui concerne les travaux d'addition d'une composante extérieure du bâtiment principal sis au 387, chemin du Cap-Tourmente.

Adoptée

072-20200504

9.1.3.DEMANDE D'APPROBATION PIIA-426, CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux d'agrandissement d'un bâtiment accessoire sis au 426, chemin du Cap-Tourmente;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et inventoriée au patrimoine bâti de la MRC;

Considérant qu'il est proposé de procéder à l'agrandissement du garage par l'ajout d'une section d'environ 40''X50'' afin de déplacer l'entrée du garage. Les matériaux utilisés seront les mêmes que ceux présents sur le reste du garage (bois, tôle prépeinte) et couleurs (gris, rouge, blanc).

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les objectifs, visant à préserver les caractéristiques architecturales du bâtiment et que les critères relatifs aux matériaux et aux couleurs, sont respectés;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'<u>autoriser</u> la demande de permis qui concerne les travaux d'agrandissement d'un bâtiment accessoire sis au 426, chemin du Cap-Tourmente.

Adoptée

073-20200504

9.1.4.DEMANDE D'APPROBATION PIIA-105, RUE LA MICHE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux d'agrandissement du bâtiment principal sis au 415, chemin du Cap-Tourmente ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et située dans un îlot déstructuré ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Agrandissement de la résidence sur 1 étage à partir du mur ouest de la résidence vers l'arrière du terrain;
- Forme irrégulière dont la largeur varie entre 3,98m et 5,81m avec une profondeur de 10,95m;
- Matériaux existant sur le volume principal du bâtiment : Toiture en bardeaux de cèdre, revêtement extérieur de planches de pins peintes en blanc avec portes et fenêtres en bois à carrelages;
- Matériaux projetés pour l'agrandissement : Toiture en tôle (pente insuffisante pour du bardeau de cèdre comme sur la maison) couleur anthracite (gris foncé), revêtement extérieur en planches de pin peintes en blanc, avec ajout de 2 portes patio en bois et fenêtres en bois à carrelages;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'<u>autoriser</u> la demande de permis qui concerne les travaux d'agrandissement du bâtiment principal sis au 415, chemin du Cap-Tourmente.

Adoptée

10. AFFAIRES NOUVELLES

074-20200504

10.1. DÉPART DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET NOMINATION PAR INTÉRIM

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Anick Patoine, a annoncé qu'elle quitterait son poste en date du 8 mai;

Considérant que malgré les quatre (4) semaines de préavis tel que précisé au contrat de travail, le délai est relativement court pour procéder à l'affichage du poste et à l'engagement d'une nouvelle personne;

Considérant que selon l'article 210 du Code municipal, toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu :

- a) D'accepter la démission de Mme Anick Patoine à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;
- b) De nommer Mme Sylvie Tremblay à titre de directrice générale et secrétairetrésorière par intérim selon les dispositions convenues avec le conseil municipal.

Adoptée

075-20200504

10.2. ACCÈS À UN INTERNET HAUTE VITESSE

Considérant que la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel;

Considérant que la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

Considérant que le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence;

Considérant que le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

Considérant que l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

Considérant que la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

Considérant que la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence;

Considérant que de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu de demander à Caroline Desbiens, députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

Adoptée

076-20200504

10.3. HYDRO-CANYON-REPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

Considérant le départ de Mme Anick Patoine à titre de directrice générale et secrétairetrésorière de la Municipalité de Saint-Joachim;

Considérant que Mme Patoine agissait à titre d'administratrice pour la Société Hydro-Cayon et qu'il y a lieu de nommer un remplaçant;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu de nommer Monsieur Bruno Guilbault à titre d'administrateur pour la Société Hydro-Canyon.

Adoptée

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à poser leur question par courriel à l'adresse suivante : dg@saintjoachim.qc.ca. L'invitation a été faite via Facebook, le site Internet et la transmission d'une infolettre aux abonnés.

La directrice générale et secrétaire-trésorière déclare qu'elle n'a reçu aucune question adressée au conseil municipal.

077-20200504

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 4 mai 2020 à 20h10.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président	Secrétaire
Marc Dubeau, maire	Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière